

EXAMEN ORAL DE CONSEIL DANS LE DOMAINE PSYCHOSOCIAL
 FICHE D'ÉVALUATION DE LA PARTIE 3 DE L'EXAMEN, PRATIQUE DU CONSEIL

CANDIDAT/IN _____ DATE _____

Assessment sur la base d'une séance de conseil avec enregistrement audio ou vidéo. L'enregistrement doit montrer au moins deux interventions du conseiller.

Les candidat(e)s transcrivent la ou les séquences de conseil choisies. Elle montre les changements du/de la client(e) par rapport à l'objectif du conseil.

En outre, la présentation de cas correspondante est rédigée sur une page A4. La présentation du cas contient des informations sur le client, la demande ou la problématique, le contexte de la séance, l'objectif de la consultation.

Chacune de ces échelles comporte cinq niveaux. Choisissez le score qui, selon vous, reflète le mieux la performance du/de la candidat(e).

Aide à la définition :

5	4	3	2	1
excellent	bon suffisant	moyen	insuffisant	
convaincant	compétent	approprié	modeste	incompétent
différencié	clair	plausible	limité	peu clair
précis	exactement	compréhensible	clairsemé	erroné
complet	détaillé	suffisant	insuffisant	manquant
excellent	approprié de	manière experte	juste	lacunaire
excellent	nettement	satisfaisant	mince	médiocre
souverain	détaillé	compréhensible	maigre	confus

1. SITUATION DE CONSULTATION

évaluation claire et adaptée de la situation de conseil.

5	4	3	2	1
_____				1

_____				2

2. PROCESSUS RELATIONNEL

La capacité d'établir et de maintenir une relation de travail basée sur la confiance pendant le processus de conseil, y compris la compréhension du processus psychologique entre le conseiller et le client.

	5	4	3	2	1
_____					1
Mise en place de la relation de conseil.					_____
_____					2
Maintien de la relation de conseil.					_____

Comprendre le processus psychologique entre le conseiller ou la conseillère et le client ou la cliente.					

Prise de conscience des rôles au sein du processus de conseil.					

3. THÉORIE

La capacité d'expliquer et de discuter du conseil psychosocial à l'aide de différents termes, concepts et modèles.

	5	4	3	2	1
_____					1
Possède différentes connaissances théoriques et les applique.					_____
_____					2
Choisit des concepts et des modèles adaptés au contexte.					_____

Discute de l'application des modèles et des concepts au niveau professionnel.					

4. MÉTHODES / STRATÉGIES / INTERVENTIONS ET LEUR EFFICACITÉ

Démonstration d'interventions efficaces dans le contexte et selon les phases du processus de conseil.

	5	4	3	2	1
_____ l'intention et l'efficacité espérée des méthodes, stratégies et interventions contextuelles.					1
_____ Évaluation des interventions.					2
_____ Flexibilité de la personne conseillère face à la réaction de la personne conseillée.					
_____ Prise en compte des phases du processus de conseil.					

5. ACTION ET RÉFLEXION

Démonstration de ses propres actions de conseil et réflexion sur celles-ci.

	5	4	3	2	1
_____ Compétence en matière de conseil.					1
_____ Compétence de réflexion.					2
_____ Compétence de perception de soi.					

VALEUR TOTALE :

Partie	Points PEX 1:	Points PEX 2:	Total	Facteur	Résultat	Maximum
1				x 1		10
2				x 2		20
3				x 1		10
4				x 2		20
5				x 2		20
Résultat / Maximum						80

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, la réussite et l'échec ont été déterminés.

NOMS DES EXAMINATEURS

1. _____

2. _____

- Réussite
- Échec à l'examen
 - Sur la base du nombre de points
 - Sur la base d'une évaluation 1

Explication :

Si le résultat est de 48 points (60%) ou plus, la candidate ou le candidat a réussi, sauf si un expert a évalué un critère avec la valeur 1.

Documents de base :

- Règlement d'examen avec profil professionnel et compétences clés
- Guide, y compris les annexes :
 - a) Charte des activités professionnelles Conseiller(ère) dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral
 - b) Concrétisation des activités professionnelles Conseiller(ère) dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral
 - c) Compétences personnelles Conseiller(ère) dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral
 - d) Description Conseil dans le domaine psychosocial
 - e) Code d'éthique pour les membres actifs de la SGfB ayant le droit de porter le titre de "conseillère SGfB" et de "conseiller SGfB" ou de "counsellor SGfB".

En cas de divergence entre le contenu de la version allemande et celui d'une traduction, seule la version allemande fait foi.